



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 809-19

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté, le 1^{er} avril 2019, le règlement numéro 809-19 modifiant le règlement d'emprunt numéro 780-17 afin d'en augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation de travaux d'infrastructure routière et la construction d'un puits;

QUE le présent règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 mai 2019;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 14^e jour de mai 2019